

16 novembre 2009

ANNEXE 2



Docteur,
Madame, Monsieur,

Depuis la mise en place de programme Vitale, vous réalisez des Feuilles de Soins « Electroniques » avec un lecteur de carte Vitale qui aujourd'hui ne permet plus d'accéder à toutes les fonctionnalités de la carte Vitale 2.

Une évolution de votre lecteur de carte Vitale s'avère, désormais, INDISPENSABLE.

En juillet 2008, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris vous informait de l'évolution des composantes des cartes et de la généralisation de la Carte Vitale 2. Celles dont le numéro est supérieur à 134 217 728 ne pourront être lues par les lecteurs en version 2, tel que le vôtre.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre entretien téléphonique de ce jour, vous devez prendre contact auprès de votre revendeur de lecteur et/ou de l'éditeur de votre logiciel afin qu'il vous propose une solution pour mettre à jour votre lecteur.

La version 3 de votre lecteur (de cartes) vous permettra entre autres :

- De lire tous les numéros de série des cartes Vitale.
- De repérer les cartes avec les droits « ALD » non à jour, qui peuvent créer des problèmes de prise en charge en Tiers Payant.
- D'améliorer la sécurisation des Feuilles de Soins Electroniques « FSE ».

Je me permets de vous indiquer que les prévisions de production de cartes Vitale indiquent un franchissement de cette limite à la fin du 2^{ème} trimestre 2009.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me joindre au **0811.709.075** (Prix d'une communication locale depuis un poste fixe) et je vous invite à consulter le site Internet du GIE SESAM Vitale (www.sesam-vitale.fr) pour connaître tous les aspects techniques de cette mise à jour.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(Prénom – Nom)
Délégué du Département
Des TéléServices aux Professionnels de Santé